



Mlle Louise de Bettignies, de Lille.



Comtesse Jeanne de Belleville, de Montignies-sur-Roc (Belgique).



Mlle Louise Thuliez, de Saint-Waast-la-Vallée (Nord).

Toutes les trois furent condamnées à mort par les Allemands, et, la peine commuée, enfermées dans la prison cellulaire de Siegburg; Mlle de Bettignies mourut en captivité; la comtesse de Belleville et Mlle Thuliez furent délivrées par l'armistice. — Photographies Piccolati, Louvois, Darby.

SIX HÉROINES

Les nobles femmes — deux mortes et quatre vivantes — dont les portraits se groupent en cette page, ont reçu la croix de la Légion d'honneur et la Croix de guerre pour le plus beau des gestes de courage et de sacrifice. Elles ont procuré un asile à des soldats français ou anglais, errants et proscrits; elles les ont empêchés de mourir de faim; elles les ont conduits en quelque sorte par la main jusqu'à la frontière hollandaise où ils ont trouvé le salut.

En ces jours où l'on vient de faire l'horrible procès de la bande des dénonciateurs de Laon, il est bon de reposer son regard sur ces clairs et doux visages de jeunes femmes, de jeunes filles, dont l'énergie fut plus qu'humaine et qui ont droit à ce reflet de sainteté civique qui auréole le supplice de Miss Cavell. Elles ont d'ailleurs toutes, sauf une — Mlle Moriamé, morte dans un couvent des suites de tant d'émotions et de tant de fatigues — été arrêtées et emprisonnées comme Miss Cavell; trois d'entre elles, Mlle Thuliez, la comtesse de Belleville, Mlle de Bettignies, ont été condamnées à mort par les conseils de guerre allemands; Mlle Thuliez et la comtesse de Belleville n'ont été sauvées du poteau d'exécution que par des interventions de la dernière heure et elles ont connu toutes les affres de la dernière veillée.

Nous avons eu l'occasion d'expliquer précédemment dans une note sur Mlle Thuliez (numéro du 29 mars) et dans un article sur Miss Cavell (numéro du 24 mai) comment avaient été recueillis et secourus par cette admirable association de dévouements nos malheureux soldats qui, en octobre 1914, erraient dans le Nord de la France et dans la Belgique, traqués par les patrouilles ennemies. La plupart d'entre eux trouvèrent un refuge momentané, des vivres, de l'argent, des vêtements, des passeports, au château de Bellignies, chez le prince Reginald et la princesse Marie de Croy, où les conduisait Mlle Thuliez ou Mlle Moriamé. Des centaines de soldats français et anglais furent ainsi sauvés, mais au prix de quelles ingéniosités et de quels périls pour leurs guides et leurs hôtes. Les citations à l'ordre de l'armée qui portent cette seule mention: « Services exceptionnels » suivie de cette seule explication: « A été condamnée à mort » ou « à dix ans de travaux forcés » sont exagérément sobres de détails. Mais les motifs des nominations dans la Légion d'honneur, dont les trois dernières, celles de Mlle Lhotellier, de Mlle Moriamé et de Mlle de Bettignies, ont paru dans le *Journal officiel* du 21 juin, indiquent, avec plus de précision, la part de dévouement et de sacrifice de chacune de ces nobles femmes.

Mlle Louise de Bettignies, de Lille, arrêtée par les Allemands en octobre 1915, fut condamnée à mort par eux en mars 1916. La peine capitale étant commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, elle fut, de la prison de Saint-Gilles, à Bruxelles, transférée à la prison de Siegburg. Jetée au cachot en décembre 1916 pour avoir conseillé à ses compagnes de refuser un travail de munitions qui leur était demandé, elle tomba gravement malade et ne se remit jamais. Opérée au lazaret de la prison en mai 1918, elle fut d'urgence transportée deux mois plus tard dans une clinique de Cologne où elle mourut en septembre 1918.

Mlle de Bettignies avait durant l'occupation rendu de tels services aux Alliés que, le 20 avril 1916, le maréchal Joffre lui avait accordé la Croix de guerre avec palme. La croix de la Légion d'honneur a été déposée sur sa tombe avec ce motif qu'elle déploya un « héroïsme qui a été rarement surpassé ».

La comtesse Jeanne de Belleville, de Montignies-sur-Roc, arrêtée par les Allemands le 23 août 1915, fut condamnée à mort par le tribunal militaire de Bruxelles le 11 octobre 1915. Sa peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité sur l'intervention du Souverain Pontife et du roi d'Espagne. Transférée à la prison cellulaire de Siegburg avec la princesse de Croy et Mlle Thuliez, elle fut délivrée par les révolutionnaires allemands le 8 novembre 1918. Dès août 1914, la comtesse

Jeanne de Belleville avait installé dans le couvent des Bernardines d'Audregnies une ambulance de la Croix-Rouge où elle soigna de nombreux blessés alliés recueillis lors de la retraite de Charleroi. Sa mission terminée auprès de ces malheureux, elle s'employa activement à rechercher les soldats anglais cachés dans le Borinage. En décembre 1914, on la trouve s'occupant de faire passer la frontière hollandaise à deux officiers anglais cachés depuis quelques mois au château de Bellignies, chez la princesse de Croy, son amie. La voie étant ouverte, et jusqu'en août 1915, la comtesse de Belleville, aujourd'hui et si justement, chevalier de la Légion d'honneur, se dépena sans compter à cette grande œuvre de rapatriement. De nombreux soldats anglais, belges et français lui durent le bonheur de rejoindre le front allié.

Mlle Lhotellier, directrice de l'Hospice civil de Cambrai, arrêtée par les Allemands en octobre 1916, fut condamnée à 3 ans de prison. Dès le début de l'occupation allemande, Mlle Lhotellier non seulement se prodigua pour les nombreux blessés qui remplissaient son hôpital, mais encore s'ingénia à secourir les pauvres retardataires que la rapidité de la retraite avait séparés de leurs unités. Elle s'employa à leur trouver les vêtements civils qui pouvaient leur permettre de traverser les lignes allemandes sans être reconnus et elle sauva ainsi plusieurs centaines de ces malheureux. D'autres vinrent ensuite lui demander asile et secours; elle n'en repoussa aucun. En juillet 1915, elle rencontra Mlles Moriamé et Thuliez et, avec elles, projeta de favoriser le passage des officiers et des 60 soldats français qu'elle cachait encore. L'arrestation de Mlle Thuliez empêcha la mise à exécution de l'audacieux projet. Sans se déconcerter, Mlle Lhotellier chercha d'autres moyens de passage et, avec un parfait mépris du danger, continua à cacher et à ravitailler ceux dont les Allemands ignoraient la présence. Arrêtée avec une vingtaine de ses protégés, Mlle Lhotellier alla expier en Allemagne, puis à la prison allemande de Valenciennes, son dévouement à la Patrie. Dès la signature de l'armistice elle est revenue prendre sa place auprès de ses malades.

La princesse Marie de Croy avait, dès le 22 août 1914, organisé une ambulance de la Croix-Rouge en son château de Bellignies, dans le Nord, et elle y soigna avec un dévouement admirable les soldats alliés qui lui furent confiés. Avec son frère, le prince Reginald de Croy, elle se mit ensuite à la recherche des soldats alliés restés en arrière des lignes et s'occupa activement de les ravitailler. Son château abrita plusieurs mois quelques officiers et sous-officiers anglais qui purent ainsi se soustraire aux recherches de l'occupant et, lorsque le passage en Hollande fut reconnu possible, la princesse et son frère, méprisant les dangers courus, firent de leur château un lieu de rassemblement. C'est là que furent reçus environ 150 soldats alliés se rendant en Hollande. La princesse de Croy les photographiait pour leur procurer de fausses cartes d'identité et ces hommes ne quittaient le château que munis de tout le nécessaire pour effectuer le dangereux voyage. Jugée en même temps que Miss Cavell, Mlle Thuliez et la comtesse de Belleville, la princesse de Croy fut condamnée à dix ans de travaux forcés.

Mlle Henriette Moriamé, de Saint-Waast-la-Vallée, fut, avec Mlle Thuliez, la cheville ouvrière de l'œuvre de rapatriement des soldats alliés de l'Avesnois. Elle put échapper à l'arrestation et à ses suites. Après le procès de Bruxelles, Mlle Moriamé entra en religion et s'éteignit, le 28 août 1918, au monastère des Rédemptoristes de Maffles en Belgique. C'est cette morte que le gouvernement vient de décorer de la Légion d'honneur avec ces motifs: « Titres exceptionnels: a ravitaillé, guidé et rapatrié de nombreux soldats français et anglais cachés dans le Nord de la France. A fait preuve d'un courage héroïque et d'un mépris absolu du danger au milieu des plus grands périls. A déjà été citée à l'ordre de l'armée ».

Le président du Conseil a voulu que les mêmes distinctions fussent la récompense des mêmes héroïsmes et il nous a paru intéressant de grouper dans cette page, comme dans un petit tableau d'honneur, les quatre qui survivent et les deux qui ne sont plus.

ALBÉRIC CAHUET.



Mlle Lhotellier directrice de l'hospice civil de Cambrai.



Princesse Marie de Croy.



Mlle Henriette Moriamé, de Saint-Waast-la-Vallée.